

Virginie GUILLAUMET  
Collectif CULTURES JAZZ  
Association M'PULSE  
Association HUMANITUDE  
3 Bis rue Auguste Vacquerie  
76490 Villequier  
**06 25 27 73 92**  
**Anjiragestion@ gmail.com**

Le 18 mars 2021,

A l'attention de

Monsieur le Président de la République  
*Palais de l'Élysée*  
*55 rue du Faubourg-Saint-Honoré*  
*75008 Paris, France*

Monsieur le Président de la République,

Par la présente je sollicite de votre haute bienveillance la prise en compte de cette missive urgente.

Monsieur le Président de la République, c'est dans le cadre du droit de l'article 5 de veille au respect de la Constitution, assurant, par votre arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat pour la garantie des droits et libertés ainsi que celle de la vie économique et sociale de la Nation, que je m'adresse à vous.

Je suis musicienne et représentante d'un collectif de musiciens, de professionnels, bénévoles et sympathisants du monde de la culture, fort de son nombre et de sa diversité, territoriale et de reconnaissance professionnelle, artistes primés tout autant qu'artistes mobilisés par leur engagement de transmission culturelle sur tous les territoires.

J'aborde aujourd'hui la question fondamentale du droit au travail des artistes.

Vous pourrez lire Monsieur le Président les courriers précédemment adressés, à la Ministre de la Culture dès le deux février dernier, envoyés en copie à l'ADAMI, la SACEM, la SPEDIDAM, et le CNM alertant sur la situation de précarisation intense des professionnels de la culture, en particulier de ces indépendants qui vivent pour beaucoup une suppression de leurs revenus sans compensations, obligés d'abandonner leur profession ou de basculer dans un statut inconnu pour certain : le RSA.

Nous n'avons eu de retour que de l'ADAMI, la SPEDIDAM et la SACEM,

Nous avons ensuite adressé un courrier au Président de l'association des Maires de France, synthétisant les ressources d'informations concernant la situation sanitaire, les droits actuels, loi d'urgence et positionnement européen, informations relatives aux professionnels, à leurs statuts et leur état. L'optimisme de notre collectif valorise des propositions concrètes de reprises économiques artistiques dans le respect de l'analyse des rapports et expertises, de la considération de l'état actuel de crise sanitaire. Nous restons dans l'attente.

Puis enfin nous avons adressé un courrier au Premier Ministre transmettant une analyse économique des conséquences catastrophiques de ce point tout autant que les dommages collatéraux récemment observés. Nous l'avons également enjoins à lire les précédents courriers adressés aux responsables précités. Nous restons dans l'attente.

J'ai longuement hésité sur l'orientation de notre courrier à votre égard entre conscience et droit. Il m'a semblé évident que la conscience d'un président de la République éduqué à la philosophie entendrait au cœur de ce chaos, la voix de l'âme. Nous, citoyens, que devons sans aucun doute nous positionner sur la défense de nos droits.

Le droit au travail participe de la dignité de l'être humain. Il a été affirmé pour la première fois en 1848 par la IIe République qui créa, dans cette perspective, des Ateliers nationaux permettant de fournir un travail aux chômeurs. Ce droit au travail a été repris dans le préambule de la Constitution de 1946, ainsi que dans la constitution de 1958, et affirme : "**Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi**".

Le droit d'obtenir un emploi ne s'entend pas comme une obligation de résultat, c'est-à-dire comme une obligation absolue de donner à tout chômeur un emploi, mais bien comme une obligation de moyens. **Il s'agit, pour les pouvoirs publics, de mettre en œuvre une politique permettant à chacun d'obtenir un emploi.**

Tout candidat à un emploi, un stage ou une période de formation en entreprise est protégé par la loi contre les discriminations à l'embauche et au travail, par le Code du Travail (art. L.1132-1). **Une discrimination indirecte** : c'est lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, entraîne un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres au motif de leur distinction.

L'article L3131-1 En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure **proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu** afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population. Le ministre peut également prendre de telles mesures après la fin de l'état d'urgence sanitaire prévu au chapitre Ier bis du présent titre, afin d'assurer la disparition durable de la situation de crise sanitaire.

Depuis plusieurs mois les professionnels de la culture ne peuvent exercer leur activité. Quelle en est la cause ?

Mi-février, une étude allemande menée par Martin Kriegel, chercheur à l'Université technique de Berlin, et l'ingénieure Anne Hartmann, a démontré que le risque de transmission du coronavirus dans les musées, théâtres ou opéras est bien inférieur à celui que l'on peut trouver dans d'autres lieux publics et clos, comme les supermarchés, les transports en commun ou les salles de classe. L'indicateur de circulation du virus (nommé R dans l'étude), est de 0,5 dans les lieux culturels avec une jauge de fréquentation de 30 à 40 % et un port du masque obligatoire. Ce taux est multiplié par six dans une école. Cela s'expliquerait en partie par le fait que dans les musées, théâtres ou cinémas, les spectateurs sont davantage silencieux et émettent moins d'aérosols (microgouttelettes en suspension dans l'air) que dans une salle de classe.

Pourquoi donc laisser la culture dans ce désarroi inacceptable et inhumain ?

La réponse de notre Ministre de la culture a donc, contre vents et marée, positionné la convivialité comme étant la motivation principale du risque de contamination. *« Il faut bien comprendre qu'il y a la notion de lieux de convivialité. On ne peut pas comparer un lieu de culture avec une rame de métro ou une galerie marchande. Parce que la culture, c'est d'abord le partage (...) avec des gens qui viennent avec vous au cinéma. On se rencontre avant, sur le trottoir, dans le hall, on en parle après, on a envie de prendre un verre ensemble. (...) On sait bien que ce sont les interactions sociales qui sont porteuses de contamination. Quand vous sortez d'une rame de métro, vous n'avez pas envie de partager le sentiment du trajet avec les personnes qui vous ont accompagné, mais quand vous sortez d'une pièce de théâtre, vous avez envie de ce partage »*

Et que fait-on des protocoles sanitaires ? Pourquoi avoir attendu que cette analyse ressorte d'une étude allemande ? Tant de question taraudent inlassablement nos esprits ... Les abandons de carrières se comptabilisent, les dépôts de bilans des artistes indépendants s'effectuent, les faillites personnelles se valident, les dépressions s'additionnent, les suicides se multiplient... Pourquoi tant d'incertitudes alors même qu'il eut été possible, engageant de véritables assises de la culture en présence de chacun des représentants désireux d'y participer ( syndicats, organismes, associations, collectifs ) d'apporter un point de vue collectif, attaché à la réalité du vécu et non aux intérêts de certains groupes ou entités, déjà impliquées depuis longtemps dans un système économique inégalitaire d'accès et de pratiques ayant fait basculer la culture diversifiée dans l'industrie culturelle. L'état n'est pas exempt des pratiques inégalitaires de financement et l'accès aux subventions reste encore trop souvent attribué non dans un champ du possible mais dans un clientélisme avéré, d'un privilège ou d'une cooptation. Situations vécues par tant d'artistes aujourd'hui. "La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert." André Malraux

Monsieur le Président de la République, les tensions montent et pourtant « tout ce qui travaille à la culture travaille aussi contre la guerre » Sigmund Freud

Il est donc **essentiel et urgent** de vous mobiliser sur l'état menacé de la Culture et de tous ses professionnels.

Dans l'attente d'une réponse qui je l'espère ouvrira ce débat de manière favorable et apportera des solutions concrètes concernant chacun des acteurs de la culture, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes respectueuses salutations.

Virginie Guillaumet